

Le Directeur général

Paris, le 15 NOV. 2019

Décision de désignation

Vu l'article 37 a) du règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des données à caractère personnel et à la libre circulation des données,

Vu l'article L.330-1 du code des relations entre le public et l'administration,

Vu l'article R.124-2 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 17 janvier 2019 portant nomination du Directeur général par intérim de l'Office national des forêts.

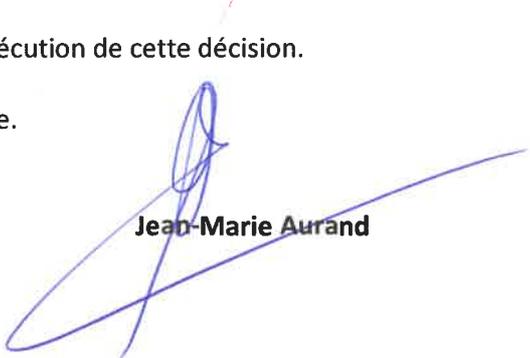
Vu les articles D.222-12 et D.222-13 du code forestier,

Article 1 – Laurence Freyt-Caffin, cheffe du département juridique de l'Office National des Forêts, est désignée :

- délégué à la protection des données
- responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques,
- responsable de l'accès à l'information relative à l'environnement,

Article 2 – La cheffe du département juridique est chargée de l'exécution de cette décision.

Article 3 – La décision de désignation du 29 mars 2018 est abrogée.


Jean-Marie Aurand